

AVIS AUX ACTIONNAIRES D'AVIVA INVESTORS

Luxembourg, le 31 mai 2022

Cher/Chère Actionnaire,

Nous souhaitons vous informer que le Conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil** ») a résolu de transférer les compartiments suivants (les « **Compartiments** ») de la catégorie des Fonds relevant de l'article 6 à celle des Fonds relevant de l'article 8, conformément au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « **Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers** » ou « **SDFR** ») :

- *Aviva Investors - Asian Equity Income Fund*
- *Aviva Investors - Emerging Markets Bond Fund*
- *Aviva Investors - Emerging Markets Corporate Bond Fund*
- *Aviva Investors - Global Emerging Markets Core Fund*
- *Aviva Investors - Emerging Markets Local Currency Bond Fund*
- *Aviva Investors - Global Convertibles Absolute Return Fund*
- *Aviva Investors - Global Convertibles Fund*
- *Aviva Investors - Global Emerging Markets Equity Unconstrained Fund*
- *Aviva Investors - Global Equity Endurance Fund*
- *Aviva Investors - Global High Yield Bond Fund*
- *Aviva Investors - Global Investment Grade Corporate Bond Fund*
- *Aviva Investors - Global Sovereign Bond Fund*
- *Aviva Investors - Short Duration Global High Yield Bond Fund*
- *Aviva Investors – UK Equity Unconstrained Fund*
- *Aviva Investors - Multi-Strategy Target Return Fund*

Cette modification prendra effet le 1^{er} juillet 2022 (la « **Date d'entrée en vigueur** ») :

À compter de la Date d'entrée en vigueur, les Compartiments susmentionnés promouvront des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Conseil a également décidé d'inclure de plus amples informations sur l'investissement responsable dans une nouvelle section « Approche de la transition et politique d'investissement responsable de Aviva Investors » dans le prospectus.

Le processus d'investissement comprendra désormais des caractéristiques ESG contraignantes (filtres ESG et exclusions sectorielles), l'intégration des considérations ESG et la philosophie de transition du gestionnaire d'investissement dans les décisions d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement vise à identifier à la fois les leaders en matière de durabilité ainsi que les entreprises et les entités souveraines offrant un potentiel d'amélioration et un engagement en ce sens. Pour ce faire, il exclut les sociétés en utilisant notre Politique d'exclusion systématique et une suite d'outils de données ESG, ainsi que la recherche qualitative générée par la vaste équipe de spécialistes ESG internes du Gestionnaire d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement contribuera à accélérer et à favoriser la transition requise en utilisant divers leviers, y compris le vote, l'engagement et ce qu'il appelle la « macro-gérance », qui consiste à s'engager auprès des organismes de réglementation, des gouvernements et d'autres entités pour « changer les règles du jeu », en faveur des entreprises qui fournissent des solutions aux problèmes de durabilité ou soutiennent la transition vers un avenir durable.

La philosophie d'investissement responsable du Gestionnaire d'investissement consiste à investir dans la transition vers un avenir plus durable et, en particulier, à promouvoir les avantages de l'engagement par rapport au désinvestissement. Le Gestionnaire d'investissement cherchera donc à identifier et à investir dans des sociétés qui se concentrent sur la fourniture de solutions durables, qui affichent les normes les plus élevées en matière de comportement d'entreprise (par rapport aux normes nationales et internationales, voir ci-dessous) ou qui sont en cours de transition et d'évolution vers des pratiques plus durables et responsables.

Le Gestionnaire d'investissement estime que, pour les Compartiments qu'il gère, l'adoption d'une approche purement fondée sur les exclusions ou le simple fait d'investir dans les leaders actuels en matière de durabilité limiterait la capacité du Gestionnaire d'investissement à façonner un avenir durable et ne contribuerait pas à faciliter la transition vers une économie à faible émission de carbone. Pour parvenir à un véritable changement, une transformation profonde de l'économie et des industries mondiales est nécessaire. Les investisseurs doivent être disposés à soutenir et à s'engager pleinement dans la transition du « brun » au « vert ». Pour créer un « avenir meilleur », nous devons jouer notre rôle d'investisseurs en aidant le « monde d'aujourd'hui » à s'améliorer.

Le Gestionnaire d'investissement note également que l'essor de l'investissement ESG avec une attention particulière portée aux sociétés « vertes » a, dans de nombreux cas, provoqué des valorisations excessives qui peuvent, en fin de compte, compromettre les objectifs de durabilité et générer des résultats insuffisants pour les clients.

Veillez vous reporter à l'annexe Impact de la sélection ESG du présent avis, qui présente une vue d'ensemble des considérations ESG susceptibles de s'appliquer à chaque compartiment.

De plus amples informations sur l'approche d'Aviva Investors à l'égard de l'article 8 sont disponibles sur le site Internet d'Aviva Investors à la rubrique Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Si vous êtes en désaccord avec ces changements, vous pouvez demander le rachat de vos actions ou leur conversion dans tout autre compartiment du Fonds, sans frais, jusqu'au 30 juin 2022, selon les conditions établies dans le Prospectus.

Une mise à jour du Prospectus datée de juillet 2022 intégrant la modification indiquée ci-dessus sera bientôt disponible gratuitement, sur demande, auprès du siège social du Fonds.

AVIVA INVESTORS

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 2 rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 32 640
(le « Fonds »)



Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans les présentes auront la signification qui leur est attribuée dans le prospectus du Fonds.

Pour toute autre question relative à ces changements, veuillez contacter Aviva Investors Luxembourg S.A. au : +352 40 28 20 1.

Sincères salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "C. Joller", written over a horizontal line.

Cindy Joller
Pour le compte du Conseil d'administration

Intégration de l'approche transitionnelle d'Aviva Investors et de sa philosophie d'investissement responsable^[1, 2, 4]

Dénomination du portefeuille	Dénomination de l'indice de référence	Produit SFDR Catégorie d'Article (6, 8 ou 9)	Exclusions renforcées (y compris UNGC)	Alignement sur les Objectifs de Développement Durable (y compris les	Processus de bonne gouvernance d'entreprise	Évaluation ESG souveraine (y compris la Bonne gouvernance)	Climate Engagement Escalation Programme (CEEP)	Examen approfondi des produits dérivés	Philosophie d'intégration	Compartment Impact % VM	Compartment Indice de référence Impact ^[1] % VM
Asian Equity Income Fund	MSCI AC Asia ex Japan Index*	Article 8	√		√		√		√	2.10%	2.26%
Climate Transition European Equity Fund	MSCI Europe Index*	Article 8	√	√	√		√		√	0.00%	1.28%
Climate Transition Global Credit Fund	Bloomberg Global Aggregate Corporate Index**	Article 8	√	√	√		√		√	0.00%	4.39%
Climate Transition Global Equity Fund	MSCI All Countries World Index*	Article 8	√	√	√		√		√	0.00%	2.99%
Emerging Markets Bond Fund	JP Morgan EMBI Global Index***	Article 8	√		√	√			√	0.37%	1.85%
Emerging Markets Corporate Bond Fund	JP Morgan CEMBI Broad Diversified Index***	Article 8	√		√		√		√	0.33%	6.18%
Emerging Markets Equity Small Cap Fund	MSCI Global Emerging Markets Small Cap TR Index*	Article 6	√							n/a	n/a
Emerging Markets Local Currency Bond Fund	JP Morgan GBI-EM Global Diversified Index***	Article 8	√		√	√			√	0.00%	0.00%
European Corporate Bond Fund	Bloomberg Euro Aggregate Corporate Total Return Index**	Article 6	√							0.00%	1.40%
Global Convertibles Absolute Return Fund	SOFR (Secured Overnight Financing Rate) (USD)	Article 8	√		√		√		√	0.00%	n/a
Global Convertibles Fund	Refinitiv Global Focus Convertible Bond Index****	Article 8	√		√		√		√	0.00%	0.00%
Global Emerging Markets Core Fund	MSCI Emerging Markets Index*	Article 8	√		√		√		√	1.01%	3.22%
Global Emerging Markets Equity Unconstrained Fund	MSCI Emerging Markets Index*	Article 8	√		√		√		√	0.00%	3.22%
Global Emerging Markets Index Fund	MSCI Emerging Markets Index*	Article 6								n/a	n/a
Global Equity Endurance Fund	MSCI All Countries World Index*	Article 8	√		√		√		√	0.00%	3.00%
Global High Yield Bond Fund	Bloomberg Global High Yield Excl CMBS & EMG 2% Cap**	Article 8	√		√		√		√	0.00%	1.24%
Global Investment Grade Corporate Bond Fund	Bloomberg Global Aggregate Corporate Index Total Return**	Article 8	√		√		√		√	3.77%	4.39%
Global Sovereign Bond Fund	Bloomberg Global Aggregate Treasuries Total Return Index Hedged EUR**	Article 8				√			√	0.00%	0.00%
Multi-Strategy Target Return Fund	Taux directeur de la Banque centrale européenne (« BCE »)	Article 8	√		√	√	√	√	√	0.06%	n/a
Natural Capital Transition Global Equity Fund	MSCI All Country World Gross TR Index*	Article 8	√	√	√		√		√	0.00%	3.00%
Short Duration Global High Yield Bond Fund	Bloomberg Global High Yield excl CMBS & EMG 2% Cap 1-5 Year Total Return Index**	Article 8	√		√		√		√	0.00%	0.90%
Social Transition Global Equity Fund	MSCI All Country World Gross TR Index*	Article 8	√	√	√		√		√	0.00%	3.00%
UK Equity Unconstrained Fund	FTSE All Share Index*****	Article 8	√		√		√		√	0.00%	3.79%

Les données contenues dans ce tableau sont fournies à titre d'information uniquement et doivent être consultées conjointement à l'avis aux investisseurs fourni, daté du 31 mai 2022.

Les données présentées sont en date du 29 avril 2022 et indiquent les cas dans lesquels l'approche a un impact important sur la stratégie d'investissement.

^[1] Le tableau décrit exclusivement les facettes de l'analyse ESG qui limitent notre définition de l'univers investissable du fonds et la manière dont le fonds investit habituellement.

^[2] Les données sont fournies à titre d'information uniquement et doivent être utilisées en tenant compte du prospectus du produit.

^[3] Dans la majorité des cas, l'indice de référence du compartiment est utilisé comme une estimation raisonnable de l'univers investissable du compartiment. Il s'agit d'une estimation réalisée sur une période donnée, l'impact réel des restrictions pouvant être plus élevé en fonction des pouvoirs d'investissement plus étendus des fonds pour investir hors indice de référence. Il s'agit donc du taux minimum de notre meilleure estimation et il ne tient pas compte des limitations que ces exclusions imposent également aux fonds pour surpondérer les actifs/secteurs filtrés. Pour certains fonds (notés « n/a »), une estimation de l'impact de la sélection n'est pas possible en raison de l'absence d'un indice approprié à utiliser dans l'estimation ou du fait que le compartiment a un taux d'intérêt comme référence de performance. En outre, lorsque l'indice de référence ne permet pas une représentation complète de l'univers investissable du fonds mais

^[4] De plus amples informations sur les critères ESG d'Aviva Investors sont disponibles sur le site Internet d'Aviva Investors dans le glossaire des définitions ESG.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ RELATIFS AUX INDICES

*MSCI n'émet aucune garantie ou déclaration, expresse ou implicite, et décline toute responsabilité quant aux données MSCI contenues dans le présent document. Les données MSCI ne peuvent pas être redistribuées ou utilisées comme base pour d'autres indices, titres ou produits financiers. Ce rapport n'est pas approuvé, cautionné, révisé ou produit par MSCI. Les données MSCI ne représentent en aucun cas des conseils en investissement ni des recommandations préconisant de prendre (ou de s'abstenir de prendre) une décision d'investissement, et ne peuvent être considérées comme telles.

**« Bloomberg* » et les indices Bloomberg Global Aggregate Corporate Index, Bloomberg Global High Yield Excl CMBS & EMG 2% Cap, Bloomberg Global Aggregate Corporate Index Total Return, Bloomberg Global Aggregate Treasuries Total Return Index Hedged EUR, Bloomberg Global High Yield excl CMBS & EMG 2% Cap 1-5 Year Total Return Index, Bloomberg Euro Aggregate Corporate Total Return sont des marques de service de Bloomberg Finance L.P. et de ses sociétés affiliées, y compris Bloomberg Index Services Limited (« BISL »), l'administrateur de l'indice (collectivement dénommés « Bloomberg »). Aviva Investors est autorisée à les utiliser à certaines fins aux termes d'une licence. Bloomberg n'est pas affiliée à Aviva Investors et n'approuve pas, ne cautionne pas, ne vérifie pas et ne recommande pas les fonds Aviva Investors Climate Transition Global Credit Fund, Aviva Investors Global High Yield Bond Fund, Aviva Investors Global Investment Grade Corporate Bond Fund, Aviva Investors Global Sovereign Bond Fund, Aviva Investors European Corporate Bond Fund et Aviva France Global High Yield Fund. Bloomberg ne garantit pas l'actualité, l'exactitude ni l'exhaustivité des données ou informations relatives aux fonds Aviva Investors Climate Transition Global Credit Fund, Aviva Investors Global High Yield Bond Fund, Aviva Investors Global Investment Grade Corporate Bond Fund, Aviva Investors Global Sovereign Bond Fund, Aviva Investors European Corporate Bond Fund et Aviva France Global High Yield Fund.

***Ces informations sont issues de sources considérées comme fiables, mais J.P. Morgan ne garantit pas leur exhaustivité ni leur exactitude. L'Indice est utilisé au titre d'une autorisation. L'Indice ne peut pas être copié, utilisé ni distribué sans l'approbation écrite préalable de J.P. Morgan. Copyright 2020, J.P. Morgan Chase & Co. Tous droits réservés.

****Lipper Limited, société du groupe Refinitiv. Tous droits réservés. Toute copie, republication ou redistribution de données Lipper, y compris par mise en cache, colonnage ou d'autres moyens similaires, est formellement interdite sans l'accord écrit préalable de Lipper. Les informations contenues dans la présente fiche d'informations sur les fonds ont été obtenues auprès de ou sont basées sur des sources que nous jugeons fiables, mais dont l'exactitude et l'exhaustivité ne sont pas garanties. Le statut de Lipper Leaders est calculé chaque mois, au moyen des données pertinentes au moment du calcul. Lipper, les autres membres du groupe Refinitiv et leurs fournisseurs ne peuvent être tenus pour responsables d'éventuelles erreurs en termes de contenu, ni d'un quelconque acte effectué sur la base de ces données. La publication ne constitue pas une incitation à acheter des actions des fonds évoqués et les informations concernant les fonds Lipper Leader ne constituent pas une recommandation d'acheter ou de vendre des fonds communs de placement. Lipper Leaders analyse les performances passées d'un fonds et il est rappelé aux investisseurs que la performance passée ne préjuge pas des résultats futurs. Veuillez lire le prospectus du fonds, qui contient des informations détaillées. Lipper et le logo Lipper sont des marques déposées de Refinitiv. Pour obtenir plus d'informations sur les autres services Lipper, veuillez consulter le site Internet public de Lipper à l'adresse www.lipperweb.com ou nous contacter sur la page <https://my.refinitiv.com/content/mytr/en/myrefinitivsupport.html>

*****Le Fonds n'est en aucun cas lié au London Stock Exchange Group plc ni à ses entreprises de groupe (collectivement le « Groupe LSE »), et n'est pas sponsorisé, cautionné, vendu ni promu par ceux-ci. FTSE Russell est une dénomination commerciale de certaines sociétés du Groupe LSE. Tous les droits afférents à l'indice FTSE Small Cap Ex Invest Trust TR GBP (l'« Indice ») sont détenus par la société du Groupe LSE concernée qui détient l'indice. FTSE® est une marque commerciale de la société du Groupe LSE concernée et est utilisée par d'autres sociétés du Groupe LSE en vertu d'une licence. L'Indice est calculé par ou pour le compte de FTSE International Limited ou de sa société affiliée, de son agent ou de son partenaire. Le Groupe LSE décline toute responsabilité à l'égard de toute personne découlant (a) de l'utilisation de l'Indice, de la confiance accordée à l'Indice ou de toute erreur dans l'Indice, ou (b) de l'investissement dans le Fonds ou de l'exploitation du Fonds. Le Groupe LSE ne formule aucune réclamation, prévision, garantie ou déclaration quant aux résultats pouvant être obtenus par le Fonds ou quant à l'adéquation de l'Indice aux fins prévues par Aviva Investors Luxembourg SA.

Publié par Aviva Investors Luxembourg S.A. Siège social : 2, rue du Fort Bourbon, 1^{er} étage, 1249 Luxembourg. Société soumise à la supervision de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Une société du groupe Aviva.